



Syndicat National des Personnels de
l'Éducation et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse
Fédération Syndicale Unitaire
54 rue de l'Arbre Sec 75001 PARIS
Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62
snpes.pjj.fsu@mailo.com
www.snpespjj-fsu.org
<https://www.facebook.com/Snpes-Pjjfsu-1168350556516481/?fref=nf>
<https://twitter.com/snpespjj>



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

7 décembre 2021 : Succès de la journée d'action du secteur social, médico-social et socio-éducatif

Le mercredi 15 décembre 2021 : poursuivre et amplifier la lutte !

Le 7 décembre a été une véritable explosion de la colère du monde du travail social dans son ensemble. Cette journée a permis de mettre en lumière les revendications légitimes de l'ensemble des travailleuses.eurs du travail social. Sur l'ensemble du pays, on a pu recenser jusqu'à 50 000 manifestants, avec des pics majeurs comme à Paris (8000 personnes dans la rue) ou Lille (plus de 4000), mais aussi à Marseille, Quimper, Metz, ou encore Bayonne.

Certains cortèges se sont conclus par des audiences en Préfecture pour que ce ras le bol généralisé soit entendu et qu'il aboutisse à de véritables changements. Dans de nombreux services, les taux de grévistes ont été énormes. Certains ont été fermés dans leur totalité, même à la PJJ, notamment, en Seine Saint Denis.

Cette journée va peser, car la colère n'est pas prête de tomber. Une suite de la mobilisation est déjà prévue dans de nombreuses régions. Le combat continue. Le SNPES y prendra toute sa part, là aussi, pour contribuer à la convergence des luttes entre les mobilisations du travail social et du monde de la Justice.

Suite à la parution de la Tribune concernant les magistrat.tes et greffiers.ères, publiée par « Le Monde », le 23 novembre dernier, la CAN (Commission Administrative Nationale) du SNPES-PJJ/FSU a acté une motion de soutien envers les magistrat.e.s et les greffier.ère.s.

Nous partageons totalement ces constats qui mettent en lumière la pression de la politique du chiffre. Face à une Justice qui confond célérité et efficacité, qui demande à ses acteurs et actrices de parer à la question cruciale du manque de moyens aux dépens de conditions de travail délétères et de la qualité du service public rendu, **il est plus que temps de dire stop**. Le Ministère de la Justice a beau jeu de chercher à circonscrire les causes de ce marasme aux deux dernières années, en ciblant notamment le mouvement social et la crise sanitaire. Faut-il rappeler les politiques menées depuis plusieurs années de démantèlement de cette institution en particulier et de la fonction publique en général ? Le ministère n'a eu de cesse d'imposer une série de lois tendant à éloigner les justiciables les plus vulnérables, par la fermeture des tribunaux de proximité, par la privatisation de certains pans de la justice, par la numérisation des procédures qui exclut toute une partie de la population et par une politique de rationalisation de la justice dans une logique de flux comptables déshumanisantes.

Le SNPES-PJJ/FSU, avec ses partenaires habituels, n'a eu de cesse de dénoncer cette politique et particulièrement après le passage en force de la réforme de la justice des enfants avec le CJPM. En conjuguant une absence gravissime de préparation en amont et un déni de démocratie avec les organisations syndicales, c'est un message de mépris qui a été envoyé aux professionnel.les de la PJJ. Là aussi, c'est cette même logique comptable qui prédomine et qui est contraire à l'intérêt supérieur de l'enfant. Comme pour les magistrat.tes et les greffiers.ères, la méthode employée provoque chez les professionnel.les une perte de repères et de sens dans leurs missions et leur éthique. Les délais prescrits sont intenable. **L'urgence est partout et le temps nécessaire à une véritable Justice nulle part !**

Le carcan procédural cristallise les énergies, aux dépens d'une articulation sereine et apaisée entre le judiciaire et l'éducatif. C'est l'ensemble de l'accompagnement éducatif inscrit dans le temps et la relation de confiance avec le ou la jeune en difficulté, qui en pâtit. Et tout cela en éludant la question des moyens dédiés au travail éducatif.

Le SNPES-PJJ/FSU appelle à la jonction des luttes du travail social, de la Justice et de la lutte pour une autre réforme de la Justice des enfants. Après la mobilisation historique du 7 décembre du travail social, nous appelons les personnels à débattre autour de ces mobilisations et de s'inscrire en soutien aux équipes et aux travailleurs sociaux qui se battent pour une reconnaissance de leurs métiers et pour obtenir des moyens pour protéger et accompagner les publics en difficulté.

Parce que leurs revendications sont aussi les nôtres, le SNPES-PJJ/FSU appelle à rejoindre les mobilisations et actions du 15 décembre à l'appel des magistrats.tes et greffiers.ères dans une logique de convergence des luttes. Des rassemblements devant les tribunaux sont d'ores et déjà prévus. Nous avons toute notre place dans ce combat.